

Bulletin Municipal

Ambrières Les Vallées

N°48

Avril 2025



Mairie d'Ambrières Les Vallées
6 Place du Château
53300 AMBRIERES LES VALLEES



Memento

Mairie Ambrières Les Vallées	02 43 04 90 10
6 Place du Château	
Courriel : mairie@ambriereslesvallees.fr	
Agence postale communale	02 53 95 65 01
France services	02 53 95 65 00
Restaurant scolaire	07 72 51 10 28
Accueil périscolaire et de loisirs	02 43 08 95 11
Indi'jeunes	06 50 88 07 77
Ecole primaire	02 43 04 95 88
Collège Léo Ferré	02 43 04 93 83
Salle polyvalente	06 21 06 01 51
Salle de Cigné	02 53 95 65 02
Musée des Tisserands	02 43 04 90 10
Piscine	02 43 00 61 64
Médiathèque	02 43 08 93 50
Office du Tourisme du Bocage	02 43 11 26 55
SIAEP COMAVA	02 43 08 27 04
Service propreté CCBM	02 43 08 15 69
Service voirie CCBM	02 43 08 01 79
Pompiers 18 ou 112	
SAMU 15	
Gendarmerie 17	
Centre anti-poison Angers 02 41 48 21 21	
Dépannage aux particuliers :	
ENEDIS (électricité) : 09 72 67 50 53	
STGS (eau) : 09 69 32 69 33	
SAUR (assainissement) : 02 44 71 05 58	



Directeur de publication :
 Guy MÉNARD, Maire d'Ambrières les Vallées
 Conception et réalisation : services de la Mairie
 Impression :
 Corlet imprimeur
 Condé-sur-Noireau
 Imprimé sur du papier recyclé
 Ce journal est imprimé à 1600 exemplaires
 Ne pas jeter sur la voie publique.



Edito



Le printemps a jailli transformant nos campagnes. Il apporte un peu de répit voire de plaisir à exercer un travail d'extérieur pour les agriculteurs, les charpentiers couvreurs, les entreprises de travaux agricoles, de travaux publics...

La commune a lancé sa propre transformation dans des conditions que j'espère supportables pour les riverains. Ce développement structurel apporte une diversification de nos moyens au service des communes de notre bassin de vie, des personnes dépendantes et des agents qui les accompagnent, des enfants, des associations, de la mobilité et de la sécurité.

Le budget voté permet de réaliser l'ensemble des projets envisagés et ce sans obérer la santé financière de la commune et sans augmenter les taux d'imposition. Un grand merci à mes collègues maires qui ont su convaincre leur conseil municipal, à Mme la Préfète, à la Présidente du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental et au Président de la CCBM qui ont su apporter leur impulsion. Les équilibres financiers sont tenus tout d'abord par un budget communal solide et maîtrisé qui génère l'autofinancement nécessaire, par des subventions optimisées et par des entreprises qui ont pu répondre à nos appels d'offres dans le cadre des enveloppes prévues. Deux emprunts sont nécessaires, l'un pour la cuisine collective, l'autre pour le réseau de chaleur. Les annuités seront remboursées par les loyers versés par le Groupement d'Intérêt Public et par la vente de chaleur. Elles n'impacteront pas le budget général de la commune. Sans le montage de dossiers de plus en plus complexes et le suivi des appels d'offres qui furent nombreux ces chantiers n'auraient pu avoir lieu. Merci à la secrétaire générale et à son équipe qui portent ces projets de façon discrète mais efficace. D'autre part merci à Catherine Gallienne qui a fait valoir ses droits à la retraite. Son engagement et son exigence ont déterminé la qualité du service qu'elle a su personnaliser.

Le nombre de licenciés sportifs est en progression (+ 14% en 2024). Un libre accès aux pratiques sportives sera possible dans les nouveaux équipements réalisés cette année près du complexe sportif. Les bâtiments publics, trottoirs (rue des Lauriers et première tranche de la rue du 14 juin) vont devenir la priorité dès cette année et pour quelques années. Les aménagements des cimetières se termineront en 2026.

La commune est attractive, les chiffres du recensement réalisé en début d'année le démontreront. Ils seront publiés début 2026 par l'INSEE. Certes, certaines activités ont dû cesser faute d'activité ou de repreneur. Cependant, un nombre important de structures voit de nouveaux acteurs s'investir au sein de notre collectivité, je leur souhaite bienvenue et réussite.

Au mois de mars des activités sportives d'envergure se sont déroulées à Ambrières, merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés et ont montré la vitalité de notre territoire.

Prenez soin de vous

Guy Ménard
 Maire d'Ambrières Les Vallées



Lundi	13h30 à 17h00	
Un accueil téléphonique est assuré le lundi matin		
Mardi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00
Mercredi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00
Jeudi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00
Vendredi	08h45 à 12h00	13h30 à 17h00

✓ L'Association « Au Cœur d'Ambrières »



Crédit photo Au Cœur d'Ambrières

La CCI de la Mayenne a accueilli la cérémonie de remise des trophées Mercure du commerce le lundi 3 mars 2025 à Laval. Dix unions commerciales mayennaises ont été récompensées.

L'Association Au Cœur d'Ambrières a reçu le prix de la meilleure synergie entre commerçants.

Nous félicitons l'association « Au cœur d'Ambrières » pour cette récompense.

✓ Le Repas du CCAS »



200 personnes étaient présentes au repas du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Ambrières Les Vallées mercredi 12 février 2025.

Ce repas est offert par le CCAS aux personnes de plus de 70 ans. Il est concocté par la cuisinière municipale Elodie Foulon et servi par le personnel communal et les membres du CCAS.

La décoration a été réalisée par l'association EPI du Bocage.

✓ Un journaliste-écrivain »



Crédit photo Ouest France

Guillaume Jeanne, rédacteur en chef du Publicateur Libre et Mayenne infos, a publié la partie 3 des Aventures de Nina Kayenerva. Les livres sont disponibles en librairie.

✓ Premier roman »

Milan Bonnel a grandi à Ambrières Les Vallées. Pour son premier roman, De sang et d'ocre, il s'est inspiré du département de son enfance et a situé l'action de son enquête policière à Saulges.



Crédit photo Courrier de la Mayenne

✓ Course cycliste Le Tour du Bocage et de l'Ernée »



La course cycliste Le Tour du Bocage et de l'Ernée s'est déroulée le Dimanche 30 Mars à Ambrières Les Vallées de 8h00 à 19h00. Cette course internationale junior UCI a rassemblé 175 coureurs répartis en 35 équipes dont 16 étrangères. Deux épreuves se sont déroulées : le matin une course contre la montre individuel et l'après-midi une course en ligne de 107 kms



Crédit photo Le Tour du Bocage et de l'Ernée

✓ Le trail des 3 clochers »



Le trail des 3 Clochers s'est déroulé le Dimanche 30 Mars à Ambrières Les Vallées . Plus de 500 participants étaient présents pour découvrir les différents circuits. Nous remercions Monsieur Landemaine et son équipe pour l'organisation de cette manifestation.



Crédit photo ACA

ÇA BOUGE DANS MA VILLE

Restaurant Le Moulin de Beslay

Julien et Isabelle Vandingenen ont repris le Moulin de Beslay de Cigné.
Ouverture prévue le 28 avril 2025



Crédit photo Le courrier de la Mayenne

Centre équestre parc de Vaux

Les écuries de Vacis représentées par Marie-Lucie Poulenat ont repris le centre équestre d'Ambrières Les Vallées depuis le 3 mars dernier



Crédit photo Le courrier de la Mayenne

Camping Le Parc de Vaux : changement de délégataire

Julien et Bérénice Daligault ont repris la gérance du camping Le Parc de Vaux depuis Avril 2025.



Tiers-lieu : nouvelle activité

La commune d'Ambrières Les Vallées a été sollicitée par « la Fabrique de projets » représentée par Clémence Vankersschaever pour une utilisation du tiers lieu situé 6 Place du Marché.

Pauline Aubry, Lucie Denis et Clémence Vankersschaever œuvrent ensemble pour l'embellissement des manifestations festives (décoration de tables, tenues de soirée, objets fabriqués en 3 D).



Crédit photo Le Temps d'une fête

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation dans leur nouvelle mission.

A VOS AGENDAS!

Journée nationale de la Déportation

Dimanche 27 Avril 2025

10h30 : Office religieux/11h30 : Cérémonie à la Place des Déportés Résistants

Fête de la Victoire du 8 Mai 1945

Jeudi 8 Mai 2025 - Cigné

9h15 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

Jeudi 8 Mai 2025 - Ambrières Les Vallées

10h30 : Office religieux/11h30 : Cérémonie au Monument aux Morts

Fête de la musique

Dimanche 8 Juin 2025 Place de la Mairie Ambrières

Randonnée VTT et pédestre « La Transversaine »

Samedi 14 juin et Dimanche 15 Juin 2025

Parc de Loisirs de Vaux



Jérémy MEVELEC est arrivé à la Mairie d'Ambrières en tant que conseiller numérique. Son temps est mutualisé avec la commune de Landivy.

N'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec le conseiller numérique au 06 99 10 24 33.



Sonia GARNIER est arrivée à la Mairie d'Ambrières en tant que responsable des salles communales.



Une cérémonie s'est déroulée le Mardi 1er Avril à la Mairie d'Ambrières Les Vallées à l'occasion du départ en retraite de Catherine Gallienne.

Nous lui souhaitons une bonne retraite.

CCAS Ambrières

Dans le cadre du contrat de territoire avec le Département de la Mayenne, le CCAS d'Ambrières a rénové les 6 logements en terme d'amélioration de performance énergétique et d'accessibilité. Le coût des travaux s'est élevé à 118 444,15 € TTC.



Les robots tontes :

La ville d'Ambrières Les Vallées a voté lors du budget 2025 l'acquisition d'un robot de tonte pour les terrains de football de Cigné. La mise en place a été réalisée ce 2 Avril.



Class' climat

C'est un projet en partenariat avec le Parc Régional Normandie Maine et le CPIE impliquant la ville, les élèves de CM2 et leur enseignant Romain Héroux dans un projet commun d'amélioration aux changements climatiques. Un plan d'actions a été mis en place :

- des nichoirs sur la cour d'école pour les oiseaux
- des hôtels à insectes
- des bancs autour de l'arbre pour éviter les piétinements des racines
- une cabane en osier



Ecole : rythmes scolaires

Le conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2025 a décidé de maintenir après avis du conseil d'école la semaine d'école à 4 jours 1/2 à compter de la rentrée de septembre 2025.

Rythmes scolaires



Le montant versé aux associations sportives et locales s'élève en 2025 à **48 775 €**.

En ce début 2025, deux nouvelles présidentes ont été nommées :

UNC : Yvonne Dubois



Génération Mouvement :
Maryvonne Picaut





Les budgets de la ville ont été votés à l'unanimité le 24 Février 2025 lors de la dernière séance du conseil municipal.

En 2024, nous avons dégagé un excédent de clôture en progression sous les effets conjugués de la maîtrise de la dépense énergétique et d'une dynamique favorable des produits, notamment dûs à des investissements pertinents (La Poste, terrain de football synthétique). Cette progression se fait tout en consolidant nos services à la population pour l'ensemble de notre territoire. 2024 a été l'année des études d'investissement et des recherches de financements.

En 2025, nous serons en phase de réalisation et de paiement de nos nouveaux investissements ; dès maintenant vous voyez les chantiers se mettre en place : déconstruction tranche 1, cuisine centrale, salle de restauration, réseau de chaleur, ombrières sur le terrain de pétanque. D'autres vont suivre : EHPAD, salle polyvalente, isolation école, passerelle, city stade, terrain de basket 3*3, padel. Pour atteindre ces objectifs, nous avons dû être prudents sur les investissements d'entretien : modernisation des équipements, trottoirs, églises. Dès cette année, nous pouvons nous engager vers ces investissements . Ainsi 100 000 € seront affectés aux trottoirs, 250 000 € sont programmés pour l'église de Cigné.

Aux investissements du budget général nous devons ajouter les budgets annexes :

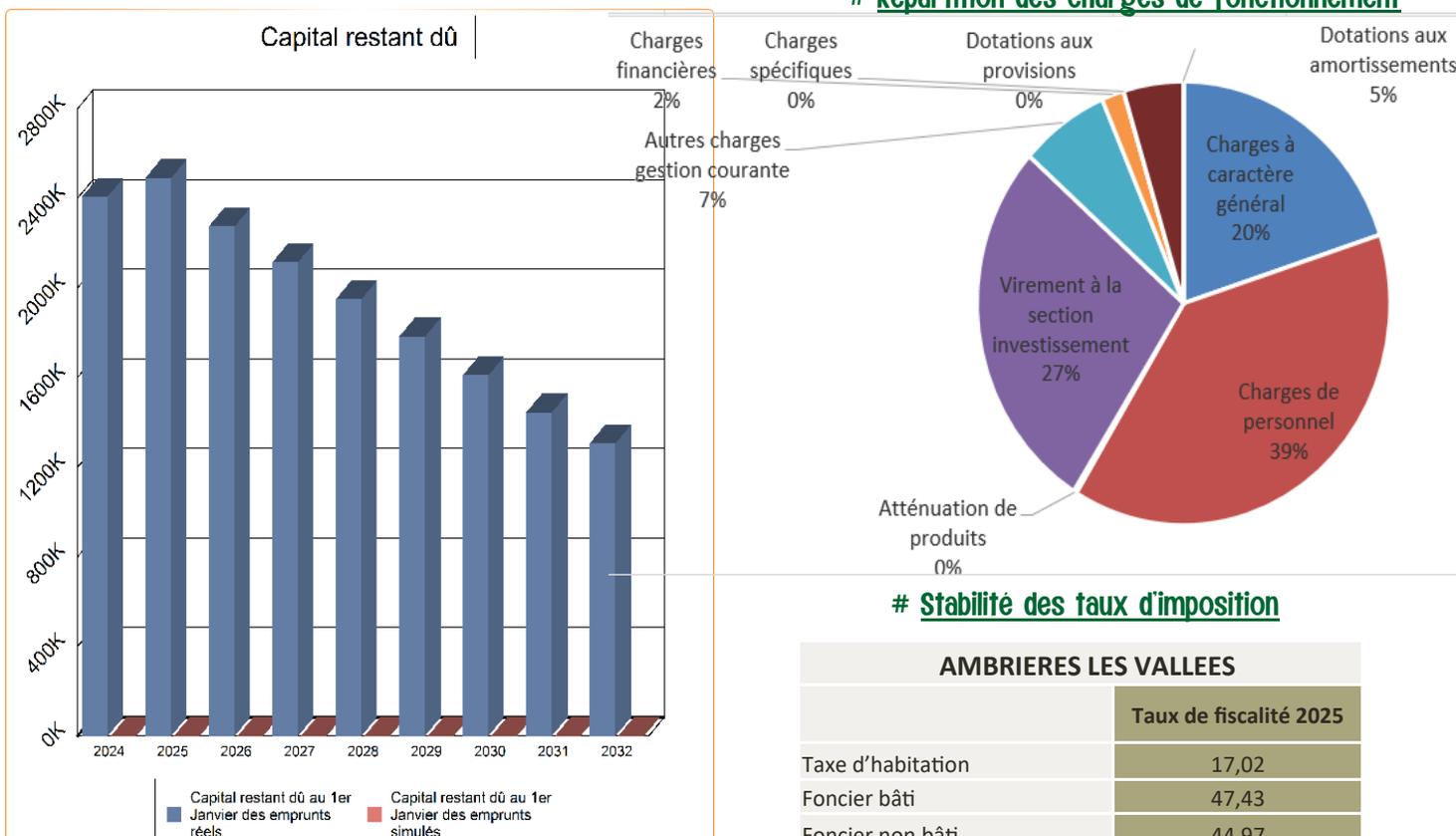
- La cuisine centrale : 2 567 000 €
- Le réseau de chaleur : 1 213 846 €
- Assainissement : 908 686 €

Au 1er janvier 2025, nous sommes en mesure de rembourser sur le budget général, nos emprunts en moins de 2 ans.

Pour la 14ème année consécutive les taux d'imposition n'évolueront pas.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 DE LA VILLE : 3 621 987 €

Répartition des charges de fonctionnement



Stabilité des taux d'imposition

AMBRIERES LES VALLEES	
	Taux de fiscalité 2025
Taxe d'habitation	17,02
Foncier bâti	47,43
Foncier non bâti	44,97

INVESTISSEMENT 2025 : 9 800 203 €
 (hors budgets annexes : lotissements)



Avant !



Après !



La déconstruction des 637 m2 de bâtiments sur l'espace Anne Leclerc a débuté en février 2025. Elle a commencé par l'ancien centre de tri de La Poste avec la mise en place des cloisons mitoyennes et le curage du centre de tri. Puis les menuiseries amiantées ont été retirées et enfin la déconstruction du centre de tri a pu être finalisée. Concernant l'ancienne étable elle a été démolie au cours du mois de mars. Les matériaux ont été triés puis mis en benne.

Concernant la marbrerie, une sécurisation du bâtiment entre la partie restante et la partie déconstruite a été érigée. Le désamiantage et la déconstruction seront exécutés au cours du mois d'avril et enfin des reprises de maçonnerie et d'enduits seront réalisées.

Le chantier se finalisera avec le concassage sur site des matériaux inertes pour remblayer la zone. En effet, les deux bâtiments déconstruits avaient un niveau inférieur à la rue Anne Leclerc en terme d'altimétrie. Il sera donc nécessaire de retrouver le niveau du futur EHPAD.

Une fois la déconstruction effective, le nouvel Ehpap pourra commencer. Les marchés de construction sont en cours de validation et le terrassement débutera à la fin du deuxième trimestre 2025.

Enfin, un bureau d'étude sera désigné au cours du second semestre 2025 pour l'aménagement des espaces publics et la continuité du sentier piéton des écoles vers le centre ville.



✓ Salle polyvalente

Après avoir remplacé l'intégralité des menuiseries extérieures de la salle de restauration, la salle du 3ème âge et l'entrée de la salle polyvalente, les travaux avaient été interrompus.

Un diagnostic structurel de la toiture a été réalisé par la société Quarco afin de s'assurer de l'état de l'ouvrage.

Il est nécessaire de reprendre l'étanchéité sur différentes zones ainsi que la couverture des bacs acier de certaines parties. Cette intervention permettra également de renforcer l'isolation de ce bâtiment économe.

D'autre part, des travaux seront exécutés avec le remplacement de l'intégralité des néons existants en leds, les lumières scéniques.

Le coût des travaux est estimé à 368 200 €.



✓ Eglises

L'église Saint Martin de Cigné est d'origine romane (fin XIème siècle - début XIIème siècle) La commune réalise des travaux d'entretien sur cet édifice chaque année. Cependant en 2022, un diagnostic a été réalisé par SOCOTEC. Il consistait à procéder à un examen visuel de l'église ainsi qu'un relevé photos. Il est ressorti un mauvais état général de la couverture en ardoise du clocher avec de nombreuses ardoises manquantes ou cassées.

Il est constaté que les chevrons et les liteaux sont très abîmés et que des moisissures sont présentes sur la charpente. La commune a décidé de mettre en œuvre une restauration générale de l'église.

Il est prévu dans un premier temps sur l'année 2025 des travaux sur la toiture afin de pallier au défaut d'étanchéité de la couverture. Un architecte du patrimoine a été mandaté afin de phaser les travaux nécessaires.



✓ Salle Cigné

La commune a lancé une mission de diagnostic technique du bâtiment communal comprenant la salle, gîte et ancienne mairie de Cigné dans le cadre de l'amélioration de ces bâtiments en fonction de leur usage.



Cuisine centrale



Cuisine centrale- Salle de restauration et chaufferie collective avec réseau de chaleur de proximité

Un projet... démarré

Les travaux de construction de la cuisine centrale, de la salle de restauration pour les élémentaires avec un self et la chaufferie avec un réseau de chaleur qui alimente le futur EHPAD et la cuisine centrale ont débuté en janvier 2025.

Les travaux de terrassement sont actuellement finis. La grue de chantier a été installée le 2 avril. L'entreprise de maçonnerie LB a commencé les fondations. Pendant les vacances de printemps, des murs béton au droit des deux classes occupées vont être réalisés.

Le gros œuvre devrait se finaliser au cours du 2ème trimestre. La charpente et le bardage bois sont programmés pour le 3ème trimestre 2025. le bâtiment devrait donc être hors d'eau avant la fin de l'été. Les travaux se poursuivront jusqu'en juin 2026.



Le projet de construction est exclusivement porté par la commune. L'investissement s'élève à 4 026 634 €. Il est soutenu par la Région des Pays de la Loire pour 765 000 €, par l'Etat pour un montant de 490 000 €, la Banque des territoires et le département de La Mayenne pour 20 000 €. La soulte de 2 744 634 € est financée par la commune pour la salle de restauration et par des emprunts pour la cuisine centrale et le réseau de chaleur.

Ce projet est aussi un projet collectif de territoire. Tout d'abord lors de sa conception, l'implantation a été conçue avec les techniciens qui vont utiliser l'outil et principalement Elodie FOULON, responsable de la restauration municipale. Elle a pu apporter son avis d'expert notamment sur l'implantation des équipements sur le site de production.



D'autre part, les utilisateurs via le conseil municipal des jeunes ont été sollicités. Lors de la dernière séance, ils ont souhaité apposer sur les murs des motifs de légumes avec des nuances de bleu pastel et de jaune.

Enfin, le projet de cuisine centrale est le travail abouti d'une concertation de 4 mois entre les élus de six communes, du CCAS d'Ambrières et de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et le directeur de 3 EHPAD pour assurer à la population un service de restauration collective de qualité, soucieux de tenir compte des enjeux futurs quant à la santé des populations, au respect de l'environnement et favoriser les acteurs qui participent aux circuits courts.

Accompagné d'un cabinet juridique; FIDAL et un bureau d'étude technico économique VITAMIN, le projet de cuisine centrale a été co-construit avec deux priorités :

- 1 - une maîtrise de l'alimentation tant pour les personnes âgées que pour la jeunesse sur le plan qualitatif
- 2 - un coût de repas le moins cher possible pour les familles sans dégrader les budgets des collectivités



Il est ressorti de ces réflexions que le choix de gestion le plus adapté pour gérer la cuisine centrale est la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Dénommé « groupement d'intérêt collectif – cuisine Bassin des vallées », cette structure est une personne de droit public, composée de neuf membres constitutifs à savoir 6 communes que sont Ambrières Les Vallées, Chantrigné, Couesmes-Vaucé, Oisseau, Saint Loup du Gast, Soucé, les 3 EHPAD d'Ambrières Les Vallées, de Oisseau et de Chantrigné, le CCAS d'Ambrières et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Ce GIP a pour objet la production de repas de ses membres adhérents au bénéfice de ses usagers ou auprès de tiers dans la limite de 20% du chiffre d'affaires.

L'activité du GIP comprend la production des repas avec l'approvisionnement des produits mais également la livraison aux membres (repas du midi pour les scolaires et le portage des repas et les repas du midi et du soir pour les EHPAD), la livraison aux membres et les équipements de remise en température sur les différents sites.

Le GIP sera composé d'une équipe de 9 à 11 agents pour une production journalière de 800 repas /jours pouvant aller à 1000 repas/jour.

Sur le plan financier, le GIP versera un loyer annuel à la commune via un bail commercial. Il assumera l'ensemble des charges nécessaires à la production des repas et facturera les repas produits à ses membres ou à ses clients extérieurs.

D'ores et déjà, un coût moyen pondéré a été fixé à 4,8224 € pour le scolaire, 5,269 € pour les EHPAD et 6,145 € pour le portage à domicile.

Nombre de repas par typologie de convives

Structure	Repas / an	Structure	Repas / an
Cantine scolaire Ambrières (RPIC)	35000	CCAS Ambrières	5249
Cantine scolaire Oisseau	10700	Portage St Mars sur Colmont	340
Cantine Scolaire Chantrigné	6000	ADMR Ambrières	3640
ALSH Ambrières (RPIC)	3546	ADMR Oisseau	1725
ALSH Oisseau	1118	TOTAL PORTAGE	10 954
Micro-crèche	3000		
TOTAL ENFANCE	59 364		

Structure	Localisation	Repas / an	TOTAL PAR BLOC	REPAS/AN	REPARTITION
EHPAD La Varenne	Ambrières	74570	Scolaire + ALSH + micro crèche	59 364	30%
EHPAD La Charmille	Chantrigné	19343	EHPAD	120 398	62%
EHPAD La Colmont	Oisseau	26485	Portage	10 954	6%
TOTAL EHPAD		120 398	Imprévus	4 284	2%
			TOTAL année	195 000	100%

La passerelle a été conçue par le groupement SCE– XD Architecture en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. Cette passerelle de 55 m est composée d'une passerelle principale de 38 m et d'une passerelle secondaire de 17 m.

Sur la rive gauche, il est prévu l'aménagement du parking du verger avec un enrobé drainant afin de sécuriser les abords de la passerelle et l'implantation de quatre abris vélo avec des recharges électriques et le nécessaire pour des réparations de premier niveau.

Sur la rive droite, le muret maçonné situé le long de la rue des Moulins (coté Varenne) sera partiellement arasé, sur une longueur de 2 mètres environ, pour permettre la création d'un escalier d'accès direct à la passerelle. D'autre part, pour sécuriser la traversée de la rue des Moulins en provenance de la passerelle et en direction de l'office de tourisme via la rue de la chaussée, il est proposé de créer un aménagement à la place du passage piétons existant.



Intervention de Géomine

Compte tenu du site, il est potentiellement possible de retrouver des vestiges du passé (munitions).

Après des détections en surface, une mission pyrotechnique a été lancée afin de rechercher par magnétomètre toutes les signatures ferreuses qui pourraient s'apparenter à des munitions jusqu'à 6 mètres en profondeur.

Cette technique permet de sécuriser en amont les travaux pour l'implantation de la passerelle.

Après cette phase, les travaux de construction de la passerelle pourront commencer sur site au cours du mois d'octobre avec la réalisation des micropieux. Puis, les deux culées de part et d'autre de la Varenne seront réalisées en béton au cours du mois de novembre. Le tablier constitué d'une charpente métallique sera réalisé au cours du mois de janvier avec l'intervention de cordiste au dessus de la Varenne pour boulonner les poutres de la charpente. L'ensemble est en acier auto patinable. Les gardes corps ont une hauteur de protection de 1.20m. Le platelage est réalisé en bois exotique. Les aménagements de voirie se réaliseront à partir de janvier 2026 ainsi que les aménagements paysagers avec la plantation de nouveaux arbres. La fin des travaux est prévue en mars 2026.



Abri vélos avec des recharges électriques

Le groupement MARC SA – SMB – BEMWOOD est attributaire du lot 1 ouvrage d'art pour un montant de 1 130 631.35 € HT; l'entreprise STPO est attributaire du lot 2 voirie pour un montant de 133 960.90 € HT et l'entreprise SAS Journdanière Nature est attributaire du lot 3 espaces verts pour un montant de 15 552.50 € HT.

Ces travaux seront réalisés avec le soutien de la Région des Pays de La Loire, l'Europe et la DREAL pour un montant provisoire planché de 681 029 €.

L'offre sportive à Ambrières va s'étoffer. Outre les terrains de pétanque qui seront remis à niveau, la municipalité a validé deux cours de padel sur le site de Vaux, un city stade en proximité du terrain de basket 3*3.

Terrain de pétanque

La société SEE YOU SUN réalise un projet d'ombrières photovoltaïques sur le boulodrome implanté Porte de Chammay. Il est prévu l'installation de deux ombrières avec 460 panneaux.

La centrale photovoltaïque couvre 960 m2 de toiture. La puissance de la centrale solaire est de 209 kwc pour une production annuelle d'électricité de 221 Mwh.

La commune a souhaité en complément un bardage sur deux des quatre côtés afin de protéger les boulistes des intempéries.

Les travaux ont débuté en février. La 1ère phase du chantier de couverture du boulodrome est terminée. La fabrication de la charpente est en cours et le montage de l'ensemble de la structure est prévu à partir du lundi 26 Mai pour une durée d'environ 3 semaines. La remise en état des terrains pourra se réaliser au cours de l'été 2025.



PADEL

Le padel qui est une alternative au tennis a le vent en poupe. Une association locale a été créée et deux terrains de padel vont être aménagés sur le parc de Vaux.



Terrain 3X3

Cet investissement porté par le département dans le cadre du plan « Héritage Mayenne 2024 » sera aménagé entre le 15 et le 26 mai prochain à côté du terrain de foot synthétique, à l'arrière des vestiaires de foot.

Le terrain 3*3 représente un demi-terrain de basket-ball classique. Il a été positionné afin le cas échéant de pouvoir en juxtaposer un second.

Cet équipement permettra la pratique spontanée puisqu'il sera accessible tout public mais sera également mis à disposition du club de basket local. Le basket 3*3 est une discipline en plein développement qui a brillé lors des derniers JO.



City stade

La commune dispose déjà d'un city stade sur le parc de Vaux; il a été décidé d'installer une seconde installation multisports polyvalente en agglomération, à côté du terrain de football synthétique. Ce city stade permet d'avoir une variété d'options sportives sur un même terrain. A l'instar du terrain de basket 3*3, cet équipement permettra la pratique libre mais sera également mis à disposition des clubs locaux ainsi que de l'école, le collège et le centre de loisirs.

Assainissement

La commune a réalisé en 2022 un schéma directeur d'assainissement. C'est un document de programmation qui permet d'identifier les principaux dysfonctionnements en matière d'assainissement et qui définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions pour les réduire. Après différentes interventions de la Saur en 2024 suite à des casses sur les canalisations, il a été décidé de réaliser d'importants travaux en 2025 à savoir :

- la reprise du réseau d'assainissement en bordure de Varenne rive droite
- Le renouvellement de la conduite de refoulement entre le poste de relèvement Varenne et la station d'épuration
- Le remplacement de la canalisation et le poste de relèvement Varenne
- Le renouvellement des canalisations rive gauche de la Varenne
- Le remplacement du poste de relèvement de Vaux

Les travaux débuteront au cours du mois de septembre, période où le niveau de la Varenne est au plus bas.

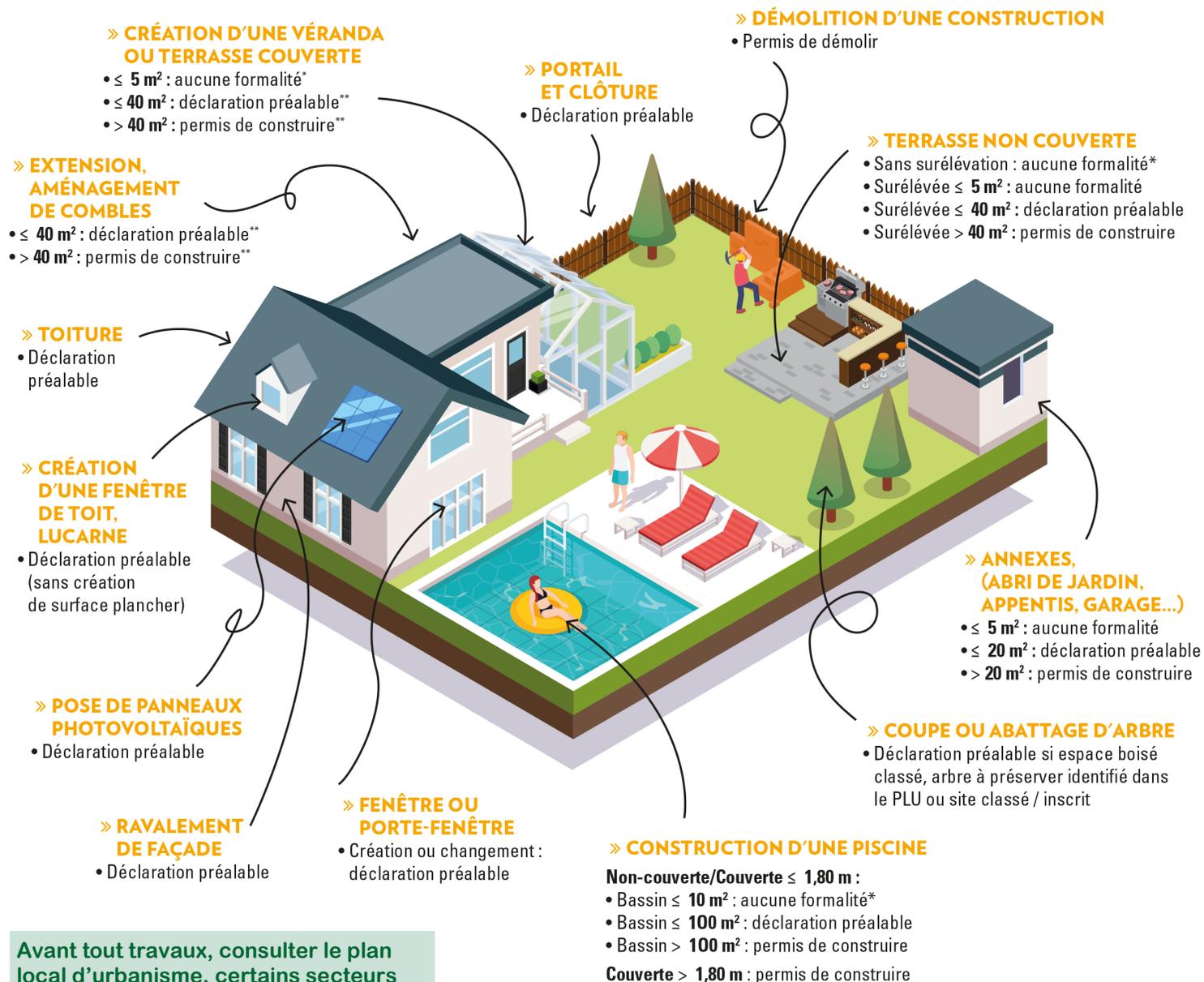
Le montant des travaux sont évalués à 700 000 € HT.

La société Enedis va réaliser des travaux de rénovation sur la ligne 20 000 volt avec le remplacement de 20 poteaux de ligne haute tension à la Grande Chevronnière le Mardi 13 Mai prochain.

Des travaux à effectuer ? Quelles demandes effectuer pour être dans la légalité ?

Pour s'y retrouver, voici une fiche récapitulative des demandes et des autorisations à effectuer en fonction des travaux que vous souhaitez réaliser. Pour toute question, contacter le service urbanisme de la Mairie au 02 43 04 90 10 : du lun. au ven. : 8h45-12h/13h30-17h.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



Avant tout travaux, consulter le plan local d'urbanisme, certains secteurs d'Ambrières Les Vallées sont régis par l'architecte des Bâtiments de France

Les travaux terminés, vous devez effectuer une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT)**.

Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

C'est un **document essentiel en cas de vente future du bien**, car il atteste de la régularité de la construction ou des aménagements réalisés.

Si vous souhaitez réaliser des travaux de ravalement de façades, rejointoiement de votre mur, installer un échafaudage, il faut compléter également une demande de permission de voirie. Vous pouvez le demander à la mairie ou en ligne (cerfa n°140023*01).



Le brûlage à l'air libre
des déchets verts :
c'est interdit !



Article L541-21-1, II du code
de l'environnement depuis le 10/02/2020

Service à la population

Déchetterie

	Du 1er février au 31 octobre	Du 1er novembre au 31 janvier
Lundi	15h à 18h	15h à 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	15h à 18h	15h à 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h à 12h	10h à 12h
Samedi	10h à 12h et de 14h à 18h	10h à 12h et de 14h à 17h30
Dimanche	Fermé	Fermé

La déchetterie est fermée les jours fériés

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



Le service gestion des déchets constate une recrudescence d'erreurs de tri, c'est-à-dire d'objets déposés dans les conteneurs jaunes et qui pourtant n'y ont pas leur place. **En 2023, ces erreurs de tri représentaient 28 % des déchets arrivés au centre de tri.**

Ces erreurs de tri ont un triple impact :

- ↳ **Environnemental** : ces déchets sont privés d'une potentielle nouvelle vie, engendre du transport supplémentaire ;
- ↳ **Financier** : chaque erreur de tri a un coût important pour la collectivité et au contribuable.

En 2024, le coût des erreurs de tri représentait **154 000 €** pour la communauté de communes **soit un impact de 14€ par facture.**

- ↳ **Humain** : des hommes et des femmes œuvrent dans les centres de tri pour valoriser le maximum de nos déchets. Respecter les consignes de tri, c'est les respecter eux aussi.

Suite à ce constat, le service Propreté de la CCBM propose aux habitants la visite du centre de tri de l'entreprise SPHERE situé à Villedieu-les-Poêles, dans la Manche.

Cela va permettre de **découvrir le centre de tri** et son fonctionnement, **visualiser** toutes les étapes du processus et **prendre conscience** de l'importance de son geste de tri.

La date est fixée au **vendredi 27 juin 2025** et le rendez-vous est donné à 12h30 au parking situé Rue de la Gare à Gorrion (aire de covoiturage) pour un départ collectif en car à 12h45. La CCBM prend en charge le coût de transport.

Le retour est prévu vers 18h.

Les inscriptions sont possibles en ligne (formulaire sur le site internet et facebook) ou par téléphone au 02 43 08 12 71.



Incivilités

Il est constaté des dépôts sauvages sur la voie publique. Il est rappelé que les déchets doivent être triés et déposés dans les conteneurs adéquats dans les points de collectes ou à la déchetterie en fonction de la nature du déchet.

Le Conseil Municipal a délibéré le 25 janvier 2021 pour infliger une sanction financière représentant le coût d'une prestation d'enlèvement et de résorption de ce dépôt sauvage. Forfait de 50 €

La qualité de vie dépend du respect des lieux et des personnes. La commune devra envisager la pose de caméras si ces comportements se poursuivent.



✓ **Passez à la fibre !**

L'ADSL prend sa retraite, la **fibre** prend la relève

Fermeture du réseau télécom historique en Mayenne



PASSEZ À LA FIBRE



Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, le réseau DSL et téléphonique historique basé sur le réseau cuivre va définitivement fermer.
LucADSL a tout prévu !
Il est temps de vous présenter la relève : voici **Delfibre**.
La fibre optique est plus **rapide**, plus **adaptée aux besoins et usages** des français et surtout **elle est déjà là !**

TOUS CONCERNÉS

Dans votre commune, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre le **31 janvier 2027**.

Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous invitons à anticiper

au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique.

Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre optique ?



La fibre est **disponible** dans votre commune.



Les **délais de raccordement** observés sont d'environ 3 semaines. Anticipez pour ne pas être coupé.



Actuellement, les **frais de raccordements** sont généralement **offerts** par les opérateurs.



Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : **vitesse, qualité, stabilité !**



Pour en savoir plus sur la fermeture du réseau cuivre : treshautdebit.gouv.fr



✓ **Recensement citoyen**

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est **obligatoire!**

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



✓ **Renouvellement AXA complémentaire**



Le CCAS d'Ambrières a décidé de renouveler la convention avec AXA Epargne pour les Amboriverains non salariés pour une complémentaire santé assurance maladie

Cette proposition consiste à mettre à disposition une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles pour les habitants. En contrepartie, le CCAS devra informer les habitants de cette offre AXA.

Sous réserve de l'envoi d'un **justificatif de domicile**, attestant de leur qualité de résident de la commune, les habitants se verront accorder la possibilité de souscrire à l'offre AXA, selon les conditions de **3 formules de contrats** :

↳ **Ma Santé 100 % Néo** ↳ **Ma Santé 125 % Néo** ↳ **Ma Santé 150 % Néo.**

Sur la base de ces 3 formules, **3 modules** sont proposés :

- ↳ **Hospitalisation**, pour une meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et d'une chambre particulière ;
- ↳ **Optique/Dentaire**, pour un meilleur remboursement de ces types de soins ;
- ↳ **Confort**, pour une prise en charge des médicaments à SMR (service médical rendu) faible et des cures thermales, une meilleure prise en charge de la médecine douce et des aides auditives à tarifs libres.

Avec cette contractualisation du CCAS, les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 formules, ainsi que sur le (ou les) module(s) choisi(s), à hauteur de :

- ↳ **25 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;**
- ↳ **25 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;**
- ↳ **25 % pour les fonctionnaires (agents publics titulaires), hors fonction publique d'État ;**
- ↳ **15 % pour tous les autres habitants.**

Jeunesse : Chantiers argent de poche

Les chantiers argent de poche ont pour but d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune.

Ce dispositif offre la possibilité pour des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires.

Les chantiers sont organisés sur 5 demi-journées maximum.

En contrepartie de la participation à ce chantier, une indemnité de 15 euros par intervention de 3 heures est versée aux jeunes.

Des chantiers argent de poche vont se dérouler du 7 au 11 juillet et du 20 au 24 octobre 2025.



N'hésitez pas à venir vous inscrire à la Mairie d'Ambrières les Vallées pour participer aux activités.

Travaux de bricolage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Samedi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Don du sang

Aujourd'hui, nous partageons notre voiture, nos photos via les réseaux sociaux ... Pourquoi ne partagerions-nous pas notre pouvoir en donnant notre sang ?

N'hésitez pas, venez offrir bénévolement un peu de votre sang.

N'oubliez pas de prendre rendez-vous avant la collecte au 02-43-66-90-00

De nombreux points de collecte sont à votre disposition. Les prochaines collectes auront lieu à la salle polyvalente aux dates ci-dessous :



Mardi 17 Juin	Mardi 19 Août	Mardi 21 Octobre	Mardi 16 Décembre
------------------	------------------	---------------------	----------------------

Portage repas CCAS

Si vous souhaitez bénéficier du portage des repas, n'hésitez pas à vous inscrire à la mairie d'Ambrières Les Vallées !

Le prix du repas pour l'année 2025 s'élève à 7,60€.

Le repas est composé d'une entrée, d'une viande et légumes et le dessert. Le pain et la boisson ne sont pas fournis.

Les repas sont produits à l'EHPAD et livrés par des bénévoles. Ils sont fournis du lundi au vendredi.

Animaux domestiques en divagation

La divagation des chiens est à la hausse sur la collectivité. Si la plupart des propriétaires sont attentifs à leurs devoirs, certains sont plus négligents : chiens non tenus en laisse, des crottes sur les espaces publics... Cela crée un sentiment d'insécurité pour les familles et les enfants.



Que dit la Loi ?

Le Maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des animaux domestiques. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Suite à l'arrêté municipal n°7-2009, ces animaux doivent être tenus en laisse, il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, soient conduits dans un box d'accueil provisoire où ils seront gardés. Lorsque les animaux domestiques accueillis dans le box d'accueil provisoire sont identifiés, la commune recherche dans les plus brefs délais le propriétaire de l'animal.

Tout animal hébergé dans le box d'accueil donnera lieu à une facturation de 67 € majorable selon la durée d'hébergement.

Rappel :

Chaque propriétaire est responsable des nuisances, divagation, aboiements la nuit, crottes de son chien.



Studio photo d'identité à Ambrières Les Vallées

Vous avez besoin de photos d'identité !

Rendez-vous à l'Atelier Vue d'ici d'Ambrières Les Vallées à partir du 29 avril 2025, avec ou sans rendez-vous
Tél : 02-43-04-40-26

Vous pouvez prendre rendez en ligne sur le lien

ci-dessous : <https://ateliervuedici.fr/rendez-vous/>



6, Place du Château
53300 AMBRIERES LES VALLEES

L'espace France Services est une compétence communautaire déléguée à la commune d'Ambrières Les Vallées pour les 9 communes du bassin de vie.

Les agents France Services vous accompagnent dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

SERVICES	JOUR/HORAIRE	CONTACT
France Services	Lundi : 13h30 à 17h00 Un accueil téléphonique est assuré le lundi matin. Mardi au vendredi : 8h45 à 12 h 13h30 à 17h00	Sur rendez-vous franceservices@ambriereslesvallees.fr Tél : 02.53.95.65.00  franceservicesambriereslesvallees
Conseiller numérique	Ateliers ouverts à tous ↪ programme disponible en Mairie ou sur le site internet de la Mairie	Tél : 06-99-10-24-33

LES PERMANENCES

Mission locale	1er et 3ème mardi du mois de 14h à 17h Sur rendez-vous	Tél : 02-43-04-18-99
ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	2ème Lundi de chaque mois 14h00 à 15h00	Tél : 02-43-69-57-00
Conciliateur	Dernier vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous	Tél : 02-43-04-90-10
Assistante sociale	Sur rendez-vous	Tél : 02-43-08-06-03
DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)	3ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 Sur rendez-vous	www.impots.gouv.fr Tél : 02-43-04-90-10
CAUE	Sur rendez-vous	Tél : 02-43-56-41-79
Architecte des bâtiments de France	1 fois par mois sur rendez-vous	Tél : 02-43-04-90-10
SOLiha OPAH RU (rénovation habitat)	1er mardi du mois	De 9h à 12h (sans rendez-vous)



Naissances

(8 non répertoriées)

ROINÉ Robin	20 janvier	BERTHELOT Kalhanne	17 août
DESHAIES Gabin	24 février	JAMOTEAU Lonny	15 octobre
GILLOT Ambre	27 février	CHEMINANT Adèle	23 octobre
LUCERO Eyden	1er avril	THÉRIAU Maël	26 décembre
RIVALIS Angèle	30 mai		
POTTIER Léna	30 mai		
SALARD Soizic	23 juillet		

Mariages

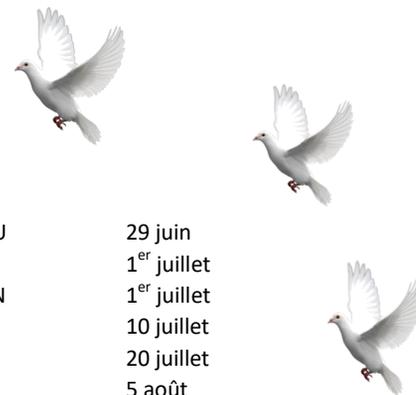
(5 non répertoriés)

BRILLANT Jean-Baptiste et CICHOWLAS Anna	23 mars	FLUTEAUX Théo et BLONDIAU Léane	17 août
MOMENCEAU Daniel et BAUDOUIN Laurence	11 mai	BOUSSELET Vincent et THUULT Charlotte	24 août
WILLIAMS Lee et HILL Samantha	8 juin	COIGNARD Mike et BRAULT Delphine	2 novembre
OLIVIER Nathan et LEGROS Marion	6 juillet		
THÉRIAU Mickaël et COIRE Céline	20 juillet		



Pacs

La Mairie d'Ambrières Les Vallées a enregistré 6 pacs depuis le 1er janvier 2024.



Décès

MEUNIER Marcelle veuve DEROUET	7 janvier	RENARD Denise veuve COSNEAU	29 juin
LE COMTE Odette veuve AUBERT	14 janvier	GANDAIS Auguste	1 ^{er} juillet
GAUTIER Arlette veuve PREL	16 janvier	GUÉRIN Solange veuve GOUSSIN	1 ^{er} juillet
DENIS Marie veuve COLLET	17 janvier	CHRÉTIEN Fernand	10 juillet
LEMONNIER Dominique	12 janvier	MOTTIN Lucien	20 juillet
FORGET Marie veuve GUIARD	19 janvier	PLASSART Marie	5 août
DUVAL Albert	19 juillet	TISSIER Marthe	9 août
POIDEVIN Pascal	14 janvier	GAUTRIN Gilles	12 août
RIGOUIN Alice veuve DOUILLET	25 janvier	RIGOUIN Agnès épouse BOURGAULT	18 août
LE PLAIN Alice veuve HIBOU	27 janvier	BEAUDOIN Louise veuve MOUTIER	11 septembre
BOURGAULT Marie veuve MARTEL	30 janvier	FERNANDEZ Josiane veuve CLOTEAU	11 septembre
DRAULT Jean	14 février	MARTEL Marie-Louise veuve SONNET	24 septembre
BEYSSIÈRES Jeanine veuve PORROT	15 mars	HAUDUC Paul	29 septembre
BIGOT Josette veuve BORDELET	6 mars	HUET Josette épouse HARRY	13 octobre
FOUQUÉ Jean-Paul	12 avril	LEBLANC Henri	19 octobre
HAIRY Alain	10 avril	MÉTAIRIE Marcelle veuve BULENGER	8 octobre
ESNAULT Renée épouse POUSSET	4 mai	HIBOU Paulette veuve FORET	3 novembre
GAUTIER Julienne veuve LETISSIER	11 mai	GRISON Julien	5 novembre
RIVALAIN Marie veuve TIMON	13 mai	HARRY Guy	17 novembre
LELAN Josiane veuve GABORIAU	13 mai	HIBOU Roger	30 novembre
THUULT Suzanne veuve ROGER	5 mai	LEROY Séverine épouse LESAINTE	21 novembre
JACCAUD Eliane veuve PITTAVINO	22 mai	DUMESNIL Jean	22 novembre
LECERF Yves	26 mai	GAUTRIN Marie-Antoinette divorcée LESAGE	3 décembre
RÉMON Germaine divorcée CHANGEON	29 mai	BARBÉ Marcelle épouse LETOURNEUR	1er décembre
GUEDALLA Richard	21 juin	GÉRAULT André	22 décembre

Information : tous les actes ne figurent pas pour les mariages et les naissances car les personnes ont fait le souhait de ne pas paraître dans le bulletin municipal.

La voie douce!

